

	Finance d'entrée unique	100 CHF
1	Cours d'initiation musicale	590 CHF
2	Cours de solfège et solfège rythmique	510 CHF
3	Cours d'instrument à vent, piano et guitare	
3a	30 minutes	1'290 CHF
3b	45 minutes ¹	1'610 CHF
4	Cours de tambour	1'290 CHF
5	Cours de tambour ET percussion²	
5a	30 minutes/30 minutes	1'530 CHF
5b	45 minutes/30 minutes	1'730 CHF
5c	45 minutes/45 minutes	1'930 CHF
6	Participation dans un ensemble EMN³	
6a	Si musicien-ne suit actuellement des cours à l'EMN	Inclus
6b	Si musicien-ne ne suit pas actuellement des cours à l'EMN	330 CHF
7	Cours de certificat - programme spécifique	
7a	Solfège : cours collectif de 90' hebdomadaire	880 CHF
7b	Instrument : cours individuel de 60' hebdomadaire	2'080 CHF
8	Cours à la carte de 30 minutes⁴	
8a	2 premières séries de 5 cours à la carte (mise à disposition d'instrument si besoin)	220 CHF
8b	Série de 5 cours à la carte suivantes (mise à disposition d'instrument si besoin)	300 CHF
9	Cours de Musique de chambre⁵	280 CHF
10	Mise à disposition d'instruments	
10a	Instrument à vent	430 CHF
10b	Tambour (dès l'entrée au Corps de Tambours)	180 CHF

Notes importantes

- Les tarifs ci-dessus s'appliquent aux élèves dont le représentant légal est contribuable sur le canton de Vaud ET si l'élève a 20 ans ou moins (25 ans s'ils sont en formation (apprentissage / études) sur présentation d'une attestation officielle). Dans le cas contraire, les tarifs sont à multiplier par 1,5.
- Rabais pour la fratrie : -15% pour le 2^{ème} enfant, -25 % pour les suivants.
- Les contribuables vaudois peuvent demander « l'Aide individuelle » auprès de leurs communes d'habitation en cas de besoin d'aide financier.
- La mise à disposition d'un instrument nécessite la signature d'un accord supplémentaire d'instrument
- Tambourin muet, baguettes, housse, métallophone, méthodes et tout autre matériel ainsi que le remplacement du matériel perdu est facturé au prix coutant.

1) Cours de 45 minutes possible sur préavis du professeur et après accord du Comité de Direction et des parents

2) Les cours de percussion sont possibles dès l'obtention du niveau Élémentaire 2 en tambour

3) Harmonie des Cadets, Orchestre d'Harmonie, Corps de Tambour, Ensemble de Percussion, Atelier Musique Actuelle

4) Un maximum de 30 cours peut être suivi dans cette manière. Paiement à effectuer avant le début du premier cours.

5) Classe ouverte uniquement si l'effectif de 4 élèves minimum peut être atteint.